Liste Unité CGT Agri – SUD Rural

Comité Technique Ministériel du MAA

CTM du 10 décembre 2020 : la crise révélatrice des inégalités

Un contexte social tendu !

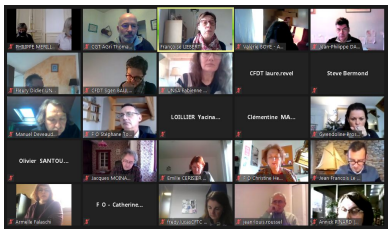

Le contexte politique et syndical est tendu avec les conséquences sociales de la crise sanitaire et des dérives autoritaires du libéralisme débridé et assumé de la Start-Up nation. Les collègues du MAA ressentent ces tensions dans l'exercice de leurs missions tant la paupérisation s'accélère pour la majorité de la population. Certain·e·s d'entre nous partagent avec leurs proches les difficultés croissantes des étudiant·e·s, des élèves, des salarié·e·s, des retraité·e·s, avec les pertes de revenu, les angoisses sur la santé des proches, les violences infra-familiales, les mesures liberticides, l'exercice de la violence de l'état et les discours clivants et simplistes stigmatisant des populations telles que les musulmans.

La CGT Agri et SUD Rural Territoires observent qu'il plane un relent des années 30 et de ses dangereuses perspectives historiques ! Triste époque !

Un soi disant « dialogue social » sans réelles avancées pour les personnels

Ces tensions se ressentent dans les relations sociales au sein de notre Ministère car en l'absence de propositions acceptables basées sur une augmentation des moyens en personnels et en budget, nous en sommes réduits lors de trop nombreux groupes de travail à batailler pour arracher quelques miettes (le RIFSEEP des personnels de Direction), empêcher des reculs dans la prévention des risques et de la santé sécurité au travail, (le décret CoHS), constater des plans ambitieux dans les intentions mais vides de moyens dans leur mise en œuvre, (le Plan Egalité). Ainsi va la gesticulation rebaptisée "Dialogue social".

Grenelle de l'éducation : une instrumentalisation de la demande sociale

Par exemple sur ce fameux "dialogue social", nos deux organisations CGT et SUD ont décidé de quitter le "Grenelle de l'éducation", version étriquée du Grenelle de 1968. Une fois de plus le gouvernement tente par la gesticulation médiatique d'étouffer les **demandes sociales et la prise de conscience par la population, lors du premier confinement, de l'importance des services publics**. Pire, il instrumentalise cette demande sociale légitime pour avancer dans sa mise en place du néomanagement public dans l'éducation avec ses visions gestionnaires, ses discours pseudo pédagogiques et sa vision de l'individu réduit à sa seule performance ou efficience pour le système capitaliste.

Au Ministère de l'Agriculture, nous subissons ces **dogmes managériaux du privé appliqués aux missions de service public**. Le recours à des cabinets d'expertise privés en lieu et place des corps d'inspection en est une illustration et nous y reviendrons dans la suite de notre déclaration.

Le Ministre défendr-t-il les annulations de suppressions de poste en 2021 ?

Sur le PLF 2021, grâce au travail acharné des organisations syndicales auprès des parlementaires, nous avons obtenu des amendements sur la suppression de postes à l'ONF et dans l'enseignement agricole. Nous regrettons d'ailleurs l'absence en séance au Sénat du Ministre Julien Denormandie pour défendre ces budgets. Espérons qu'il interviendra auprès des parlementaires de sa majorité pour qu'ils contribuent au maintien de ces amendements lors de l'examen par la commission mixte. Espérons que **le rétablissement des 80 postes dans l'enseignement agricole** donnera l'occasion à la DGER via les DRAAF de revoir les fameux "dialogues de gestion", bel oxymore et de stopper net la poursuite des suppressions des emplois.

Par exemple en Corse, la DRAAF annonce l'**amputation de 16% des postes de l'enseignement agricole d'ici 2022** ! 16% correspondant à 5,5 postes soit 3600 heures de formations soit la fermeture de deux classes ou options. Un traitement de cheval pour les deux établissements publics !

Recours à la précarité car réduction des postes et augmentation des missions

Pour poursuivre sur le PLF 2021, nous restons dans les injonctions pathogènes de "faire mieux avec moins" ce qui se traduit par le recours à des contractuels pour pallier les suppressions de postes et l'augmentation des missions :

- Ainsi recrutement de contractuels à France AgriMer pour assurer la gestion du plan de relance et les missions pérennes et compenser la suppression de 30 ETP
- Ainsi recrutement de contractuels à l'ASP pour assurer la gestion des aides au chômage partiel, et les missions de contrôle PAC
- Ainsi recrutement de contractuels dans les SIVEP et non-titularisation sur poste des reçus au concours de technicien pour assurer les contrôles BREXIT
- Ainsi grande interrogation dans les services vétérinaires pour poursuivre les contrôles et gérer la grippe aviaire
- Ainsi de suite…

Covid-19 : Personne ne se nourrit avec des merci !

Ces annonces de suppressions de postes, de précarisation des missions renforcent le sentiment de défiance des collègues vis-à-vis des directions générales parisiennes et ce d'autant que les collègues lisent avec attention la prose de ces directions les remerciant par voie de mail de leurs engagements et les invitant à la patience, sous-entendu à l'abnégation. Mais personne ne se nourrit avec des mercis et ce genre de discours trouve rapidement ses limites.

Un sentiment de défiance des collègues face aux inégalités

La lecture de la presse professionnelle vétérinaire nous annonce le départ, après à peine six mois d'exercice, de Madame la DGER à l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, chambre consulaire sous contrôle de l'organisation syndicale hégémonique des patrons de l'agriculture : la FNSEA. Que penser donc de la concomitance de ce départ et de l'ouverture d'une école vétérinaire privée ? Espérons que l'intérêt général et la probité de la fonction publique seront préservés. Espérons que la commission de déontologie de la fonction publique est la même pour les forts (la Start Up Nation) et pour les faibles (les précaires du MAA !). En effet, nous ne pouvons que nous interroger sur les inégalités de traitement en matière de conflit d'intérêt.

Le gâchis des jeunes chercheur.se.s à l'ANSES

Par exemple à l'ANSES, cette même commission de déontologie refuse à de jeunes chercheurs précaires, thésards ou docteurs, en fin de CDD de mission (Merci M. Macron !) de poursuivre leur carrière sur leur sujet de recherche dans des sociétés privées alors que l'état, sous couvert de contraintes budgétaires, est incapable de leur proposer des perspectives de titularisation. Quel gâchis pour la puissance publique ! Quelle amertume pour ces jeunes chercheurs !

Et ce n'est pas la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche qui améliorera leur situation. C'est une des raisons pour lesquelles le monde de la recherche est dans l'action aujourd'hui jeudi 10 décembre .

Plan égalité : solidarité de genre ou de classe ?

À propos d'égalité encore, hasard des ordres du jour de ce CTM, nous constatons qu'avec la crise sanitaire, les sujets d'égalité Femmes Hommes ne sont plus la priorité. Comme nous le révèle le grand cabinet Mazars, expert en truisme et bazar du néomanagement public, *"La crise a accentué l'importance des atouts et aggravé les faiblesses préexistant au sein du ministère"*. Devons-nous comprendre que les questions d'égalité femmes-hommes sont rangées dans la deuxième catégorie ? En tout cas, comme nous l'évoquions au début de notre longue intervention, les populations fragilisées, dont les femmes qui occupent majoritairement les emplois précaires à temps incomplet ou peu rémunérés, ont subi très gravement les conséquences de cette crise. Ces situations s'aggravant avec l'intersectionnalité des discriminations : genre classe « race » ! Quant aux violences intra-familiales, dont les femmes sont les principales victimes, nous regrettons le manque d'engagement de notre Ministère et dans sa communication lors de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Nous attendions **un plan d'action "égalité" ambitieux avec des moyens humains et financiers**. Or votre plan égalité, Madame La Secrétaire Générale, affiche pour ambition de traiter les inégalités. Mais Madame La Secrétaire Générale, en toute sororité, nous n'aspirons pas à traiter ces inégalités mais à les supprimer. À moins que pour les sœurs cadres au Ministère, la solidarité de classe ne prévale sur la solidarité de genre !

La « loi générale de la hiérarchie pyramidale

Pour revenir sur l'analyse réflexive appelée en langage managérial "RETEX", nous allons faire appel au Cabinet d'expertise CGT Agri-SUD Rural Territoire expert en analyse simplifiée et compréhensible par tous et toutes, concurrent déloyal du cabinet MAZARS, car moins coûteux mais généreux dans le partage de ses analyses pertinentes et bien à propos :

Selon nos expert·e·s en truisme, voici exposé "la loi générale de la hiérarchie pyramidale" ou "de la distanciation managériale" (pour faire plus « gestes barrières ») :

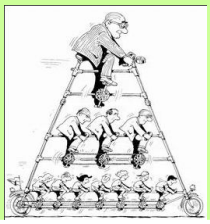

« Plus nous nous éloignons de la décision ministérielle et des corps d'encadrement A +, moins nous sommes payés car il y a de grandes inégalités de rémunération au MAA, moins nous sommes en télétravail avec des droits et donc moins nous sommes équipés pour travailler à distance, et donc plus nous devons engager des frais pour assurer nos missions professionnelles et satisfaire notre hiérarchie dans la continuité des services publics. »

Plus sérieusement c'est une nouvelle et nécessaire démonstration des processus de domination et de violence symbolique chers à Pierre Bourdieu et des rapports de classes chers au grand Karl Marx. Nous venons de l'évoquer sur les questions d'égalité femmes-hommes.

Par exemple :

100% des cadres sont équipés par le MAA pour le télétravail !

0% des enseignant.e.s sont équipé.e.s par le MAA pour le travail à distance à domicile !

Mais que ces personnels se réjouissent car "grâce au Grenelle de l'éducation", que soit remercié à sa juste valeur le gouvernement pour sa générosité sans limites : les enseignant·e·s auront une **prime annuelle d'équipement de 176 €/an ce qui correspond selon les sources entre 2 et 10% du coût annuel d'équipement numérique d'un salarié**. Quant aux documentalistes, ils ne doivent pas avoir besoin de s'équiper ! Insatisfait que nous sommes, peut-être devrions-nous saisir la cellule discrimination du MAA ? Nous y reviendrons lors du point d'information inscrit à l'ordre du jour !

Les crises profitent aux Chevaux de Troie de la doxa managériale

Pour revenir à ce RETEX, une chose est certaine et vérifiée : la crise garantit l'activité des cabinets d'expertise et boîtes de sondages privées. Espérons que leurs salarié.e.s sont mieux traité.e s que les agent.e.s du MAA et qu'il.elle.s bénéficieront d'une redistribution des dividendes de leurs patrons. Quant à nous, une question se pose : **combien coûte pour le MAA le recours à ces chevaux de Troie de la doxa managériale** et spécialistes de "l'alignement des caractères de corps différents" ? Pour les néophytes du parlé "manageur", dont nous faisons partie, "l'alignement des caractères de corps différents" c'est le Parangonnage dans sa définition typographique et avec notre mauvais esprit cela relève d'une métaphore sociale.

Egalité de traitements des agents relevant des mêmes corps y compris à l'ANSES !

À propos de typographie et de métaphore sociale, il semble plus aisé au MAA de parangonner que d'aligner le régime indemnitaire de corps identiques !

Ainsi les agents de l'ANSES relevant des corps du MAA font l'amère expérience de l'interprétation par vos services du concept d'égalité salariale pour des agents relevant d'un même corps !

Au-delà des explications incompréhensibles en CAP pour des esprits simples comme les nôtres... Nous ne pouvons pas résister à partager avec vous ce summum de langue de bois administrative « Le MAA ne peut que transmettre les documents de travail du MAA avec une recherche d'un maximum de fluidité ». Au-delà des justifications de la direction de l'ANSES sur sa situation budgétaire et sur son manque d'anticipation dans le budget prévisionnel 2021, nous vous demandons juste et simplement, confiant que nous sommes dans votre attachement à la valeur d'égalité, Madame la Secrétaire Générale, d'intervenir pour que les collègues de l'ANSES relevant des corps du MAA bénéficient de la revalorisation indemnitaire. À France AgriMer ils ont réussi, pourquoi ne serait-ce pas possible à l'ANSES et dans tous les établissements sous tutelle ?

De fait, n'existerait il pas plusieurs Ministère de L'Agriculture au MAA ?

Sauf à penser qu'il y aurait au moins trois Ministères de l'agriculture :

- Un premier cercle, le dur : la Centrale et les DRAAF,
- un deuxième cercle, le mou : les DDI,
- et un dernier, à la périphérie : les établissements publics dont les EPLEFPA. qui, rappelons-le, cumulé représente près de 70% des électeur.trice.s à ce CTM !

Encore une fois la démonstration de « la loi de la hiérarchie pyramidale » ou les premier·e·s de cordée contre les premier·e·s de corvée !

Fin d'année : profitons des retrouvailles avec nos proches !

Pour finir sur cette note optimiste ou la menace unitaire d'une grève à FAM a fait revenir la direction à des considérations plus égalitaires, nous vous souhaitons à tous et toutes de profiter des retrouvailles avec vos proches, vos familles variées et recomposées sans laisser Papy et Mamy dans la cuisine pour ces fêtes de fin d'année, dans la fraternité, la sororité, la solidarité et la sobriété car même si nous le voulions nous n'aurons pas le loisir néfaste de surconsommer et de partir au ski, sport hivernal réservé seulement aux 5% des foyers les plus aisés.

Ainsi va la luge des classes !